

CONTRIBUTION À LA RÉFLEXION SUR LES ATELIERS DE PRATIQUE

NOTE EPI DU 25 NOVEMBRE 1991

L'EPI veut faire de l'informatique un facteur de progrès et un instrument de démocratisation, c'est-à-dire que le système éducatif doit permettre à **tous** les élèves - et notamment à ceux des milieux les moins favorisés - d'avoir accès, dans le cadre de l'École, à l'informatique et aux techniques associées.

Le ministère en a d'ailleurs reconnu la nécessité dès l'École primaire (BO n°22) et dès le Collège grâce à l'enseignement de la technologie. Mais actuellement cet enseignement est loin d'être effectif dans l'ensemble des collèges comme le reconnaît d'ailleurs Monsieur le Ministre d'État dans sa réponse au député G. Longuet (JO du 16 septembre 91) ; il paraît menacé - du moins pour sa composante informatique - par le rapport du Conseil National des Programmes récemment paru.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la priorité, reconnue par le Ministre, donnée à l'informatique dans l'ensemble des disciplines, mais pour l'EPI cette approche n'est ni suffisante, ni exclusive d'une approche "informatique générale".

C'est dans cet état d'esprit que nous défendons l'option informatique en proposant en même temps son évolution et sa diversification, et que nous proposons un enseignement (éventuellement sur un semestre) pour tous les élèves de seconde.

Il semble qu'actuellement - bien qu'aucun texte officiel ne soit paru - que les notions d'Atelier de Pratique et de module de 3 heures prévalent.

Il ne nous paraît pas évident que ces dispositifs permettront d'atteindre l'objectif que nous préconisons : que **tous** les élèves à la fin du second cycle aient acquis une **maîtrise suffisante de l'ordinateur** qui leur permette de répondre aux besoins les plus courants et d'aborder la suite de leurs études dans les meilleures conditions. Nous ferons néanmoins ici l'hypothèse qu'ils constituent un progrès par rapport à la situation antérieure.

Quelles que soient les solutions retenues, l'informatique ouverte à tous - que ce soit dans les disciplines, dans une option généralisée et diversifiée, ou dans des APIC - nécessitera des moyens. Ce ne peut être que le résultat d'un choix politique, choix du Ministre, mais aussi des Recteurs, des conseils d'établissements, des chefs d'établissements, des collectivités locales.

Ayons le courage de le dire, on ne développera pas l'informatique si on ne supprime ou on ne diminue pas autre chose. Nous savons qu'il ne s'agit pas d'un problème simple !

Nous plaçons ce courrier dans l'hypothèse des Ateliers de pratique ; nous ferons quelques propositions d'ordre général et quelques propositions plus spécifiques que nous pourrons d'ailleurs développer ensuite dans le cadre de la concertation.

Rappel de nos principales demandes

Les Ateliers

- devront être largement ouverts à tous les élèves volontaires pour éviter toute dérive élitiste ; ceux-ci s'engageant pour l'année,
- ne devront être ni des libre-services ni des clubs, mais des espaces d'enseignement dans lesquels seront privilégiés la créativité, l'esprit de recherche, les activités de projet, sans négliger l'acquisition des notions et des concepts indispensables à toute pratique raisonnée,
- devront être sous la responsabilité d'une équipe pédagogique ayant élaboré un projet général annuel (ou pluriannuel) disposant d'un crédit horaire et de moyens matériels (locaux, machines, logiciels) et de ressources : encadrement, conseils, assistance, partenaires...),
- le travail en atelier devra donner lieu à une possibilité d'évaluation comptant au baccalauréat,
- les activités des enseignants devront être comprises dans leur service,
- les Ateliers devront disposer de locaux adaptés et équipés, et de moyens spécifiques inscrits au budget de l'établissement.

Les acquis de l'option informatique

Une expérience de 10 années nous a convaincu de l'importance d'un encadrement de qualité constitué en équipes pluridisciplinaires, de structures de coordination et de concertation, et des liens avec l'enseignement supérieur.

Les apports les plus importants pour ce qui concerne la formation des élèves, en plus de l'acquisition de connaissances et de méthodes, sont : la possibilité de réaliser un travail finalisé aux dimensions pluridisciplinaires, de prendre des initiatives créatrices, de travailler en équipe avec partage des tâches, de percevoir les résultats tangibles d'une méthode rigoureuse et parfois novatrice (analyse de problème, stratégie de résolution, critique des résultats, publication à l'usage de tous ...).

Ces apports doivent être préservés.

Ce qu'il faudra éviter

- une trop grande liberté (effet club) qui nuit toujours aux plus faibles,
- des schémas trop ambitieux qui risquent d'écartier les élèves moyens et/ou débutants,
- une insuffisance de l'encadrement pour les mêmes raisons,
- la fiction qui consiste à dire qu'il faut mélanger systématiquement les élèves de tous âges et tous niveaux... les "meilleurs" étant censés "tirer" les autres. Tout enseignant ayant une expérience suffisante des classes hétérogènes connaît parfaitement le résultat. Dans les Ateliers, ce sera ingérable et par distillation fractionnée on ne conservera statistiquement que les "bons". Après le procès en élitisme fait à l'option ce serait se répéter.

Propositions

1 - "Le premier rôle des API sera de faciliter l'utilisation pédagogique de l'informatique dans le cadre des programmes officiels." (texte API-EPI-1990)

Pourquoi cela ? Nous savons qu'entre des déclarations comme "priorité à l'informatique dans les disciplines" et les réalités... il y a un fossé. Actuellement, l'informatique dans les disciplines n'est le fait que d'un pourcentage très réduit des enseignants. Un des freins est l'absence de ressources humaines localement disponibles dans les établissements

(cf. demande d'un demi-service par établissement faite par l'EPI depuis des années).

Les Ateliers pourraient constituer un lieu convivial où les élèves comme les enseignants disposeraient de ressources, de soutien, de conseil... susceptibles de les aider à mieux intégrer l'informatique à leurs activités et à leurs démarches disciplinaires.

2 - Nous raisonnerons en termes :

- de projet (de l'équipe, du groupe d'élèves, de l'élève),
- d'objectifs définis par l'équipe pédagogique,
- d'acquisition de connaissances (savoirs et savoir-faire),
- d'ouverture : informatique, mais aussi télématique, audiovisuel... intervenants extérieurs.

3 - Nous proposons différents niveaux d'approche compte tenu de l'hétérogénéité des élèves qui se présenteront aux portes des APIC :

- débutants (n'ayant pas eu, ou presque, de technologie au collège et n'ayant pas chez eux matériel et aide parentale),
- élèves plus avancés (souvent de "bons" élèves d'un milieu social favorisé).

4 - Nous proposons que les activités, quelles qu'elles soient, fassent l'objet d'un contrôle continu (dont les modalités sont à définir) qui oblige l'équipe à se fixer des objectifs à atteindre, des connaissances à acquérir (savoirs et savoir-faire), des méthodes à connaître, des résultats à publier. Cette obligation de résultat obligera à choisir des objectifs raisonnables qu'il sera possible d'atteindre dans les horaires disponibles.

5 - La participation à l'Atelier doit être un engagement pour l'année avec obligation pour l'élève d'aller jusqu'au bout de la tâche entreprise ; comme c'est le cas pour l'option informatique (mais pas pour les clubs).

Objectifs généraux

- que l'élève ait la maîtrise raisonnée de l'ordinateur et de son environnement, c'est-à-dire :
 - * qu'il domine les notions de données, de traitement, de résultat, ...
 - * qu'il sache décomposer une action complexe en actions plus simples... ; avec partage des tâches, travail en équipe...

- * qu'il sache, grâce à l'informatique et aux techniques associées, recueillir l'information, la traiter, la transmettre, publier.
- qu'il connaisse quelques méthodes mettant en oeuvre l'informatique et les techniques associées,
- qu'il ait la possibilité de réinvestir connaissances et méthodes dans des activités de PROJET,

Mise en oeuvre

Nous souhaitons que toutes ces suggestions se concrétisent, c'est pourquoi nous proposons en annexe des thèmes d'études avec des remarques précisant l'état d'esprit de la mise en oeuvre, les directions à encourager, les dangers à éviter.

Il nous paraît indispensable de discuter ces choix : personne n'a la science infuse et la contribution des gens de terrain est indispensable ; c'est pourquoi il faut absolument y associer les enseignants de l'option, les coordonnateurs académiques pouvant jouer un rôle irremplaçable.

Il nous paraît opportun de mettre en place dès 1992 des essais d'Ateliers de pratique.

QUELQUES THÈMES DE PROJETS

Quel que soit le thème envisagé

- * veiller, dans le partage des tâches résultant de l'analyse et de l'établissement d'un cahier des charges, à ce que chaque élève, quel que soit son niveau de départ, puisse avoir un rôle valorisant dans le projet collectif. Ne pas exiger de chacun plus qu'il ne pourrait fournir. Éviter que le travail "noble" ne soit le fait que de quelques-uns,
- * s'assurer que les notions et concepts, indispensables à une maîtrise raisonnée des outils utilisés, ont été acquis par l'ensemble des élèves,
- * prévoir des modes d'évaluation compatibles avec les différents types d'activités,
- * donner la priorité aux activités de créativité, de recherche, de production finalisée.

Les thèmes seront publiés dans le prochain Bulletin.